

**SYNDICAT MIXTE ESPACE DE RESTITUTION  
DE LA GROTTE CHAUVET-PONT D'ARC**

-----  
**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

-----  
**SEANCE DU 18 JUIN 2025**

Date de convocation du Comité Syndical : 10/06/2025

Nombre des Membres en exercice au jour de la séance : 10

Présidente : Isabelle MASSEBEUF

**Présents : Isabelle MASSEBEUF, Virginie BONNET-FERRAND (visio), Patricia PICARD (visio) représente Chloé DELEUZE-DALZON, Laurent UGHETTO, Matthieu SALEL, Carine VIDAL**

**Absents ou excusés : Fabrice BRUN (donne pouvoir à Isabelle MASSEBEUF), Sandrine GENEST, Jean-Yves MEYER, Chloé DELEUZE-DALZON représentée par Patricia PICARD**

---

**N° 18**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET AUTORISATION DE  
RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR LE FONDEMENT  
DE L'ARTICLE L.332-14 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION  
PUBLIQUE**

Rapporteur : Isabelle MASSEBEUF

REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-007-200009579-20250618-02025\_18-DE

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2 et L.332-14,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Vu le rapport de Madame La Présidente

## **APRES EN AVOIR DELIBERE**

### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

De créer un emploi permanent d'attaché territorial hors classe à temps complet pour exercer les fonctions de directeur du syndicat mixte.

#### **Article 2 :**

De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025

Filière : administrative

Cadre d'emplois : attaché

Grade : attaché hors classe

- ancien effectif 0
- nouvel effectif 1

#### **Article 3 :**

D'autoriser la Présidente à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique et à signer le contrat afférent.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-007-200009579-20250618-02025\_18-DE

**Délibération n° 18 adoptée à l'unanimité**

**Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :

et publiée le :

Et a signé

Pour le Syndicat Mixte Espace de Restitution  
de la Grotte Chauvet-Pont d'Arc

La Présidente du Syndicat Mixte,



Isabelle MASSEBEUF

REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2025

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2025

Application agréée E-legalite.com